



## Clabecq ville nouvelle

Les Forges de Clabecq, c'est 82 ha à proximité du centre-ville de Tubize, du canal et des voies de chemins de fer. La société Duferco, expérimentée dans la reconversion de sites industriels et dans l'assainissement de sols pollués a accepté de prendre en charge le réaménagement de ce site, dans le cadre d'une collaboration tripartite avec la Région wallonne et la ville de Tubize.

Sur base, entre autres, d'une démarche participative, l'élaboration d'un master plan propose la création d'un écoquartier comprenant des logements ( $\pm$  2000), des équipements communautaires, des commerces et bureaux, une zone économique et multimodale et des espaces paysagers. Ce projet d'envergure, qu'il nous semble important de soutenir, modifiera complètement le visage de Tubize et aura des répercussions sur toute la région notamment au niveau de l'emploi, du logement et de la mobilité.

En ce qui concerne le logement, nous sommes pour la mixité sociale. Pour du bâti et des espaces qui favorisent le lien social et la solidarité entre les nouveaux et anciens habitants. La fonction culturelle et les équipements communautaires devront être pensés dans un esprit d'ouverture.

Les aménagements en matière de mobilité douce ainsi que les « passerelles » vers les autres quartiers ou entités de la commune devraient permettre d'ancrer le site dans la commune. Cela étant, l'enclavement routier de Tubize et du site des Forges en particulier représente un enjeu majeur de réussite du projet. La construction de tunnels à Halle, un contournement au nord de Clabecq, la réouverture de gares et voies de chemin de fer, le renforcement de lignes TEC sont quelques-unes des pistes à privilégier.

Enfin, nous défendons la sauvegarde de certaines installations industrielles comme témoignage d'une époque via la création d'un centre d'interprétation des voies hydrauliques, de l'industrie et de la sidérurgie brabançonne.

## Des caméras ? Au cas par cas

La zone de police prépare l'installation d'un réseau de vidéo-surveillance. Plusieurs facteurs incitent à se demander pourquoi.

Des études prouvent que, dans plus de 90 % des cas, la vidéosurveillance n'a aucun impact sur la délinquance. De plus, elle ne règle pas les délits impulsifs ; les délinquants identifient les failles (angle mort, retard de réaction...), la neutralisent ou changent leur comportement (cagoule, ...). Elle déplace le problème, sans y apporter de solution. Cet outil complexe est subjectif : l'opérateur derrière l'écran cherche une personne qui correspond à son idée du délinquant.

La vidéo n'est efficace que dans certaines conditions : dans le cadre d'un endroit fermé (parking, stade), dans une mission spécifique comme la répression des violations du code de la route ou couplée à d'autres actions.

Par rapport aux objectifs du plan zonal de sécurité et aux délits en augmentation, elle peut s'utiliser pour la sécurité routière et les vols sur chantiers. Moins sur les cambriolages, la violence intra-familiale, la protection de l'intégrité physique, la drogue, la protection de la jeunesse, la criminalité informatique...

La vidéo coûte cher : par caméra, pour 5 ans, 20.000 €, grosso modo. Vos mandataires Ecolos au Conseil de police y défendent plutôt des investissements humains : plus de présence sur le terrain, des rondes de nuit, ainsi qu'une surveillance accrue des cow-boys de la route.

Bref, Ecolo n'acceptera de caméra que dans le cadre d'un budget limité qui vise des objectifs précis et justifiés, après un examen des alternatives, en accordant la préférence à un matériel déplaçable et à une évaluation régulière et sérieuse du système.

## Inondations

Si les rivières de la région, une fois tous les siècles, décident de quitter leur lit de la sorte, on ne peut pas dire que l'homme ne contribue pas à les pousser toujours plus loin dans l'expression de leur liberté. Certains disent que c'est une exception, d'autres que nous pourrions vivre ça plus fréquemment dans les prochaines décennies. De toute façon, il faut d'abord essayer de comprendre la nature et plutôt que d'essayer vainement de la contrer, voire de la mépriser en utilisant les ruisseaux comme poubelle. Respect !

Ainsi nous proposons de :

- Développer un plan hydrographique général pour notre bassin de vie
- Tenir compte des avis divers : contrats rivière, riverains, anciens, ...
- Respecter les zones inondables du lit mineur et majeur **des rus et rivières**.
- **Intensifier** la concertation entre les communes concernées.
- **Désigner clairement les zones inondables et interdire** la construction dans les zones à risque.
- Développer des zones d'immersion (**ZIT**) en amont et en aval des cours d'eau de l'ouest du Brabant Wallon.
- Limiter au maximum l'imperméabilité des sols.
- Favoriser la plantation de haies pour ralentir les écoulements et **augmenter les capacités** de retenue des terres.
- **Elaborer des bonnes pratiques en matière agricole, spécifiquement au niveau des champs jouxtant l'un ou l'autre cours d'eau.**
- **Draguer le canal et augmenter à certains endroits la hauteur des berges.**

*Ont collaboré à ce journal : Christophe Deboskre (Rebecq), Christian Mahy (conseiller communal Rebecq), Youri Caels (secrétaire Ecolo Tubize), Patrick Delmée (conseiller communal Braine-le-Château), Marc Hordies (Echevin Ittre).  
Coordination et éditeur responsable : Luc Schoukens (Ittre, 15 bte 31 rue du Centre à 1460 Virginal)*